

**CHAMPIONNATS DU MONDE DE KM VERTICAL, COURSE EN  
MONTAGNE, TRAIL ET ULTRA TRAIL**

**CHIANG MAI (THAÏLANDE) – 3 AU 6 NOVEMBRE 2022**

La Ligue Royale Belge d'Athlétisme (LRBA) n'établira pas de critères de sélection spécifiques pour les Championnats du monde de KM Vertical, course en montagne, trail et Ultra Trail de Chiang Mai (Thaïlande) – 3 au 6 novembre 2022.

Conditions de participation :

- L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA
- Être âgé(e) de 18 ans minimum au 31 décembre 2022 pour les championnats de KM Vertical et de Course en Montagne
- Être âgé(e) de 20 ans minimum au 31 décembre 2022 pour les championnats de Trail classique et d'Ultra trail

La LRBA gèrera les inscriptions, fournira les équipements de course et prendra en charge l'intégralité des frais d'encadrement (Team Leader), les frais de voyage et d'hébergement individuels étant à charge des participant(e)s.

En cas de forfait de l'athlète, l'amende et/ou les frais administratifs qui en découleraient seront à charge de l'athlète.

Les athlètes qui souhaitent participer à ces Championnats du monde sont priés d'envoyer un e-mail à l'adresse : [info@belgian-athletics.be](mailto:info@belgian-athletics.be) pour le lundi 19 septembre 2022, 12h00, au plus tard, en précisant leur Nom, Prénom et date de naissance et en joignant une copie de leur certificat de vaccination (obligatoire pour entrer sur le territoire thaïlandais).

**1. Championnats de KM vertical (8.5km – 1014m D+) – 04/11/2022**

- 4 participant(e)s maximum chez les dames et chez les hommes.
- Si plus de 4 athlètes dames et/ou hommes souhaitent participer, les 4 athlètes dames et hommes qui possèdent les meilleurs scores au classement BE TRAIL, sur une course de KM Vertical, dans la période de référence du 01/04/2021 au 04/09/2022 inclus, seront prioritaires.

N.B. Les autres athlètes pourront être inscrit(e)s sur les courses de trail classique ou Ultra trail « open », s'ils(si elles) le souhaitent.

## **2. Championnats de Trail classique (39.3km – 2777m D+) – 05/11/2022**

- 6 participant(e)s maximum chez les dames et chez les hommes.
- Si plus de 6 athlètes dames et/ou hommes souhaitent participer, les 6 athlètes dames et hommes qui possèdent les meilleurs scores au classement BE TRAIL sur « LONG », dans la période de référence du 01/04/2021 au 04/09/2022 inclus, seront prioritaires.  
N.B. Les autres athlètes pourront être inscrit(e)s sur les courses de trail classique ou Ultra trail « open », s'ils(si elles) le souhaitent.

## **3. Championnats d'Ultra trail (80km – 4910m D+) – 05/11/2022**

- 6 participant(e)s maximum chez les dames et chez les hommes.
- Si plus de 6 athlètes dames et/ou hommes souhaitent participer, les 6 athlètes dames et hommes qui possèdent les meilleurs scores au classement BE TRAIL sur « ULTRA », dans la période de référence du 01/04/2021 au 04/09/2022 inclus, seront prioritaires.  
N.B. Les autres athlètes pourront être inscrit(e)s sur les courses de trail classique ou Ultra trail « open », s'ils(si elles) le souhaitent.

## **4. Championnats de Course en Montagne (en mode « UP & DOWN ») (11.2km – 441m D+) – 06/11/2022**

- 4 participant(e)s maximum chez les dames et chez les hommes.
- Si plus de 4 athlètes dames et/ou hommes souhaitent participer, les 4 athlètes dames et hommes qui possèdent les meilleurs scores au classement BE TRAIL sur « LONG », dans la période de référence du 01/04/2021 au 04/09/2022 inclus, seront prioritaires.  
N.B. Les autres athlètes pourront être inscrit(e)s sur les courses de trail classique ou Ultra trail « open », s'ils(si elles) le souhaitent.

### **En cas d'égalité de scores entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :**

Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur score, réalisé durant la période de référence (01/04/2021 au 04/09/2022), les athlètes ayant réalisé le meilleur deuxième score étant prioritaires. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur score, ... etc.